

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mars 2025

CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX, D'INITIATIVE TRANSPARTISANE - (N° 1180)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 112

présenté par
M. Ceccoli et Mme Corneloup

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 5 à 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli à l'amendement de réécriture n°31, les mesures inscrites aux alinéas 6 et 7 du présent article étant déjà satisfaites par la proposition de loi n°341 visant à la création d'un centre hospitalier universitaire en Corse adoptée le mardi 3 décembre 2024.